

Avis au public

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins a été saisi d'une demande de modification ponctuelle de la partie graphique du plan d'aménagement particulier « quartier existant » (PAP QE) de la commune d'Esch-sur-Sûre à Lultzhausen au lieu-dit « Im Steinfeld » concernant la modification de la délimitation de la zone verte.

Le projet en question est déposé pendant trente jours au secrétariat communal où il peut être consulté pendant les heures d'ouverture.

Endéans ce délai, donc jusqu'au 13 juillet 2026 inclus, d'éventuelles observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Pendant la même durée, le projet est publié sur le site internet de la commune d'Esch-sur-Sûre www.esch-sur-sure.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale font foi.

Eschdorf, le 10 juin 2026
Pour le collège des bourgmestre et échevins,
la secrétaire, la bourgmestre,

